



Mesdames, Messieurs,

Contact : 06 62 71 42 48

Nantes le 2 mai 2011

*Objet : COMMUNIQUE DE PRESSE
Sujet : Val de Loire (France)*

L'UNESCO DENONCE LES DETOURNEMENTS POLITIQUES DES SITES CLASSES AU PATRIMOINE MONDIAL : LE VAL DE LOIRE DANS LA TOURNENTE.

L'UNESCO a classé en 2000, le « Val de Loire » au Patrimoine mondial, délimitant le périmètre qui peut utiliser cette appellation . Situé entre Sully-sur-Loire et Chalonnes, il vient donc affleurer les frontières de la BRETAGNE (voir le site <http://whc.unesco.org/fr/list/933>).

La tentation était donc grande pour la Mairie de Nantes, propriétaire du Château des Ducs de Bretagne, et la région des Pays de la Loire, hostiles à l'identité bretonne du département de la Loire-Atlantique, de falsifier les documents touristiques et historiques en tentant d'intégrer le Pays Nantais dans le « Val de Loire ».

Déjà en juillet 2009, interpellée par les trois associations bretonnes, la Direction du Patrimoine de l'UNESCO, à l'occasion de la parution d'une plaquette intitulée « Vallée des Rois », imprimée à 650 000 exemplaires, avait confirmé que le château des Ducs de Bretagne à Nantes, et les vins du Pays Nantais, ne font pas partie du « Val de Loire ». On pouvait penser que la mise au point de l'UNESCO suffirait à calmer les falsificateurs.

Méprisant le sérieux et la qualité des classements de l'UNESCO, la contrebande a continué, puisque cette fois-ci ce sont les châteaux de la Loire, et les grands sites du « Val de Loire », qui ont été la cible des manipulateurs. Le château des Ducs de Bretagne à Nantes s'est retrouvé dans les châteaux de la Loire, et le site classé par l'UNESCO a été étendu jusqu'à la mer, sans aucune autorisation. (voir le site : www.loire-chateaux.org et la plaquette touristique « Châteaux de la Loire Finest France»).

Si l'on peut rester dubitatif devant la médiocrité de cette démarche, on ne peut que s'interroger sur le niveau d'estime que ses auteurs portent aux habitants de la Loire-Atlantique, à leur histoire, à leurs cultures et à leur capacité de réaction.

L'UNESCO vient une nouvelle fois d'être interpellée sur ce nouveau détournement politique du site classé, et cette fois-ci, par un courrier du 21 avril 2011, l'Organisation confirme demander à la délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO de bien vouloir remédier à cette situation, financée avec de l'argent public.

A terme, c'est le classement du site « Val de Loire » au patrimoine mondial qui risque d'être perdu, si la Mairie de Nantes et la Région des Pays de la Loire persistent à falsifier l'histoire pour redessiner les limites de la Bretagne et assimiler les habitants de la Loire-Atlantique.

Le 18 juin 2011, tous les habitants des cinq départements bretons (Finistère, Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan) ainsi que tous ceux qui aiment la Bretagne sont invités à venir à Nantes, pour réclamer l'arrêt de cette politique mensongère et demander la réunification administrative de la Bretagne. Nos impôts seront mieux utilisés et à l'international nous gagnerons en visibilité, au lieu d'être ridiculisés par quelques élus celtophobes.

<http://www.bretagneenresistance.eu/index.html>

IDENTITÉ DES ASSOCIATIONS



Section Droit et Institutions de l'Institut Culturel de Bretagne - Skol-Uhel ArVro

6 rue Porte Poterne / 6 straed an Nor Bostern
56000 Vannes / Gwened
Tél/Fax : +33 (0)2 97 68 31 10
[Site Internet : www.institutcultureldebretagne.com](http://www.institutcultureldebretagne.com)
Courriel : icb.suav@wanadoo.fr

Regroupe 500 membres dont 78 associations, le tout cumulant 12000 membres environ.
But social : Développer et diffuser la culture bretonne dans son acception la plus large et la plus diversifiée.



Bretagne Réunie
BP 49032
44090 Nantes / Naoned
Tél. : +33 (0)6 82 67 19 46
Site Internet : www.bretagne-reunie.org
Courriel : contact@bretagne-reunie.org

Fédère 48 associations culturelles, des entreprises, des acteurs de la société civile et des adhérents individuels (environ 800) 5000 Élus ont signé la Charte de réunification proposée.
But social : La reconnaissance comme collectivité territoriale d'une région Bretagne formée des actuels Départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan.
Art.1 des statuts



Collectif breton pour la Démocratie et les Droits de l'Homme
Kervouziern Creis
29510 LANDUDAL
anj.gaet@gmail.com

Le collectif breton pour la démocratie et les Droits de l'Homme n'est pas un parti politique mais un rassemblement citoyen qui œuvre à l'émergence de ces aspirations majoritaires, mais délibérément ignorées.

Notre association œuvre en matière culturelle, historique, politique, administrative dans une démarche citoyenne. Rappel des cinq points que nous avons mis en exergue en octobre 1999, toujours d'actualité et base incontournable à nos yeux d'une vraie démocratisation de la société bretonne, à savoir :

1. la mise en conformité de la Constitution française avec les normes européennes et internationales,
2. un statut public régional pour Diwan (école d'enseignement du breton par immersion) et pour la langue bretonne ; son enseignement correctement assuré dans les trois filières Div Yezh (public), Dihun (privé), Diwan (associatif), de même pour le gallo.
3. la réintégration politique et administrative de la Loire-Atlantique au sein de la Bretagne,
4. un pouvoir régional véritable avec des compétences et moyens financiers à l'égal des autres régions européennes,
5. des mesures économiques respectueuses des humains et de l'environnement face à la mondialisation des marchés.